

Table des matières

A - APPROBATION DU COMPTE RENDU ET INFORMATION SUR LES DECISIONS.....	2
A-1 – Compte-rendu du précédent conseil municipal.....	2
A-2 – Décisions du Maire	2
B - AFFAIRES GENERALES / INTERCOMMUNALITE	4
B-1 – Convention de gestion de l'aire de lavage des machines à vendanger	4
B-2 – Réalisation d'audits énergétiques des bâtiments communaux par le SYADEN	5
B-3 – Parc Naturel Marin du Golfe du Lion – Désignation des représentants de la Commune de Leucate au Conseil de Gestion	8
C – ECONOMIE	8
C-1 – DSP Camping des Coussoules : approbation du rapport du déléataire.....	8
C-2 – DSP Casino de Port Leucate : approbation du rapport du déléataire.....	9
D - MESURES D'ORDRE BUDGETAIRE ET COMPTABLE.....	9
D-1 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CERCLE DE VOILE DU CAP LEUCATE	9
D-2 - Les Capitelles : Garantie d'emprunt ALOGEA pour réhabilitation des 50 logements individuels.....	9
D-3 - Budget Régie Municipale du Port – Mode d'amortissement des immobilisations	10
E - URBANISME	11
E-1 - Approbation de la neuvième modification du PLU	11
F - ENFANCE JEUNESSE	12
F-1 - CAF - Mise en place de la convention territoriale globale	12
G - RESSOURCES HUMAINES	12
G-1 - Elections professionnelles 2022	12
G-2 - Modification des tableaux des effectifs.....	12
ORDRE DU JOUR ADDITIF	13
1 - Actualisation du régime indemnitaire du Port.....	13
2 DENOMINATION D'UNE PLACE PUBLIQUE A LA FRANQUI : PLACE ANTOINE DE SAINT EXUPERY	13
H – QUESTIONS DIVERSES	14

Conseil Municipal du 25 juillet 2022.

A - APPROBATION DU COMPTE RENDU ET INFORMATION SUR LES DECISIONS

A-1 – Compte-rendu du précédent conseil municipal

Pour des raisons techniques, le compte rendu du conseil municipal du 12 avril 2022 n'a pu être transmis avec la convocation à la présente réunion. Il sera soumis à l'approbation lors du prochain conseil municipal.

Intervention Sophie DEVOUGE

Quelles sont les raisons techniques qui empêchent de rédiger un compte-rendu en trois mois ?

Réponse du Maire :

Problèmes d'éditions dans les délais de l'envoi.

Commentaire Leucate Citoyenne :

Réponse incompréhensible, mais il faudra s'en contenter....

Pas de vote

A-2 – Décisions du Maire

Décisions prises par le Maire par délégation du conseil municipal en application de la délibération n°2020/004/5.4 conformément aux dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du CGCT.

DATE	OBJET
11/04/2022	Mondial du Vent 2022 - tarifs
22/04/2022	Tarif Terrasses 2022
09/04/2022	Port - Cession 2 bornes électriques
17/05/2022	Marchés nocturnes - Tarifs à compter de 2022
18/05/2022	Fête du terroir 2022 : tarifs
23/06/2022	Port - Tarif Cale de mise à l'eau
24/06/2022	MSP - Bail précaire Dr Mahé
01/07/2022	Tarifs objets Expo Surprenantes collectes de bord de mer
06/07/2022	Animations estivales 2022 : tarifs
13/07/2022	Redevance ostréicole 2021 payable en 2022

Intervention Marie-France BARTHET

Nous sommes étonnés de ne pas voir dans la liste des décisions du Maire le nouveau dossier sur la concession sur les lots de plages que vous avez déposé à la Préfecture en mars 2022.

Nous vous avons adressé un courrier recommandé resté sans réponse et avons dû saisir la CADA. (Commission d'Accès aux Documents Administratifs).

Pouvez-vous nous expliquer ce qu'il y a d'explosif dans ce dossier pour que vous souhaitiez cacher totalement son contenu ?

Réponse du maire :

Ce point n'a pas à faire l'objet de décisions, il n'y a rien de caché ou d'explosif dans ce dossier.

La procédure de renouvellement est conduite par l'Etat et pas par la collectivité. La commune fournit des documents préparatoires aux décisions de l'Etat. Ces documents à notre sens ne sont pas des documents diffusables comme tout document préparatoire. Ceci est notre interprétation. On verra ce que diront les magistrats.

Marie-France BARTHET

Ce n'est pas l'interprétation de la préfecture et vous le savez. C'est un nouveau dossier, le dossier voté en juin dernier a été complété en août et vous en avez fait publicité sur tous les réseaux sociaux et en mars vous établissez un nouveau dossier.

Pourquoi avez-vous eu besoin de déposer un nouveau dossier ?

Le Maire

Il n'y a pas eu de nouveau dossier, il y a une délibération qui fixe le cadre selon lequel cette concession doit être renouvelée, des demandes sont adressées à l'Etat, il y a des discussions qui sont conduites avec l'Etat, il y a des procédures de consultation sur les lieux menées par l'Etat. Il peut arriver que certains éléments doivent être précisés, corrigés, modifiés comme dans n'importe quelle instruction de dossier.

Vous-même lorsque vous déposez un permis de construire, il n'est pas rare que le service d'urbanisme demande que le dossier soit complété, modifié etc... C'est la vie d'un dossier.

Marie-France

Est-ce que vous pouvez nous dire en quoi il a fallu modifier ce dossier ?

Le Maire

Ça fait partie des discussions que la collectivité mène avec l'Etat, moi je ne sais pas quelle décision prendra l'Etat. Je ne vais pas m'engager sur la décision que prendra l'Etat.

Marie-France

Il est normal que vous ne disiez pas ce que l'Etat va décider.

Nous comprenons que vous ne puissiez prendre position en lieu et place de l'Etat, mais vous ne voulez pas nous dire quelles modifications avez-vous demandez, nous en prenons note.

Le Maire

Moi ce que j'ai à dire je l'ai dit dans la délibération, l'Etat dira ce qu'il a à dire quand il jugera bon de communiquer.

Marie-France

Donc vous ne voulez pas nous tenir informé des nouvelles demandes.

Le Maire

Non je vous ai expliqué que nous avons demandé un renouvellement que la procédure c'est l'Etat qui la conduit, c'est lui qui doit consulter différentes autorités, c'est lui qui doit mener l'enquête publique, c'est lui qui doit faire le document, qu'il y a des documents préparatoires dont il a besoin pour cela et il fera part de sa communication

Marie-France

Si vous aimiez un peu la transparence il serait normal que l'ensemble des conseillers municipaux soient informés de la demande que vous faites à l'Etat. La réponse peut, peut-être nous étonner ignorant la demande. Pourquoi le cacher ?

Le Maire

Je ne cache rien c'est une procédure qui est longue qui est complexe, beaucoup ont du mal à intégrer tous les éléments, c'est difficile pour certains de comprendre tous les éléments. Il y aura des communications elles viendront quand elles devront venir.

Marie-France

C'est-à-dire au moment de l'enquête publique ;

Le Maire

Peut-être avant s'il y a lieu de communiquer avant il y aura communication avant.

Marie-France

Nous prenons note de votre refus de communiquer.

Le Maire

Les documents n'ont pas à notre sens un caractère communicable, lorsque la discussion sera fixée avec l'Etat il y aura communication.

Pas de vote**B - AFFAIRES GENERALES / INTERCOMMUNALITE****B-1 – Convention de gestion de l'aire de lavage des machines à vendanger**

Aire de remplissage et de lavage sécurisée

Intervention de Jean-Marc VALLVERDU

La Coopérative de Leucate a souhaité le déplacement de l'ARS (Aire de remplissage Sécurisée) positionnée à la Déchetterie

Celle-ci, peu fonctionnelle et souvent vandalisée ne correspondait plus au besoin

Le SIVOM, (Syndicat Communal à Vocation Multiples) organisme compétent, a déplacé, avec un programme d'aide à l'appui, l'ARS auprès de la Coopérative, sur la parcelle communale BP 0255, en y ajoutant une fonction de lavage des MAV, (Machines à Vendanger), conformément aux souhaits des viticulteurs.

Cette volonté commune vise un double objectif qualitatif et environnemental.

Notre Commune est impliqué fortement dans cette réalisation, soutien au tissu économique agricole local et protection de notre environnement, par :

- la mise à disposition de la parcelle
- un soutien logistique et un engagement financier
- la prise en charge pour partie de la consommation d'eau.

C'est donc le vice-président de la Coopérative qui vous remercie et en conséquence nous votons pour cette convention.

Vote Pour Unanimité

B-2 – Réalisation d'audits énergétiques des bâtiments communaux par le SYADEN

Le SYADEN propose à la commune de réaliser plusieurs audits énergétiques sur les bâtiments ciblés et considérés comme énergivores :

- Bâtiments prioritaires : Groupe scolaire de Port Leucate (Ecole Marie CATALA) et Centre culturel Henri de Monfreid (Mairie annexe)
- Tout bâtiment communal

Les objectifs principaux pour le bâtiment audité sont les suivants :

- chiffrer les coûts actuels des énergies consommées et leurs évolutions dans le temps,
- chiffrer les travaux et les scénarios de rénovation énergétique possibles du bâtiment,
- déterminer les aides publiques mobilisables pour la mise en œuvre des préconisations apportées,
- estimer les temps de retour sur investissement par action et par scénario de rénovation énergétique,

L'objectif de ces études d'audits énergétiques est donc de pouvoir planifier et budgéter la réalisation des travaux de rénovation énergétique.

Ainsi la collectivité s'engage sur le principe à budgéter et réaliser un des programmes de travaux qui seront préconisés par l'étude

Intervention Marie-France BARTHET

Pour ne pas faire durer le suspense, je vous annonce tout de suite que nous voterons **POUR** cet audit avec enthousiasme pour deux raisons :

- C'est bon pour les finances de la commune de faire des économies d'énergie,
- C'est bon pour la planète et particulièrement dans le grave contexte international que nous vivons.

Mais avant, je souhaite vous poser 3 questions :

Première question : pourquoi avoir attendu plus de 20 ans, pour vous rendre compte que des travaux d'isolation énergétique étaient totalement indispensables dans toute commune soucieuse d'économiser l'argent public et de diminuer les émissions de gaz de serre ?

Réponse du Maire :

On n'a pas attendu longtemps pour s'en rendre compte il y a vingt ans, les premiers rapports du GIEC ne datent pas de 20 ans. Ce bâtiment lorsqu'il a été fait a été labellisé économe en énergie. Ce qui était vrai il y a vingt ans ne l'est pas forcément aujourd'hui. On ne peut pas raisonner aujourd'hui avec les données qui remontent à 20 ans.

Les choses se font progressivement on a engagé la rénovation de tout l'éclairage public on était une des premières communes à le faire avec une modulation de puissance la nuit nous permettant de faire ainsi des économies sur la facture. On fait les choses au fur et à mesure.

Commentaire Leucate Citoyenne :

Le Maire évoque le bâtiment de la mairie annexe actuelle dans le premier paragraphe.

Le premier rapport du **GIEC date de 1990**.

A propos de la rénovation de l'éclairage électrique elle avait été rendue nécessaire en raison de l'état de vétusté du réseau.

Deuxième question : Pourquoi limiter les bâtiments prioritaires à 2 car nous pensons que dans les très prioritaires, il faudrait au moins en rajouter un : le local technique des employés de la mairie du service technique situé dans la zone du Port technique et dont l'état de délabrement est exceptionnel : toit percé, absence d'eau et de toilettes ! Comment osez-vous imposer de telles conditions de travail à vos employés ?

Réponse du Maire :

L'installation est provisoire liée à la possibilité qu'a Le Grand Narbonne d'installer une machine de sablage dans le bâtiment. Les salariés de Port-Leucate vont retrouver ensuite des locaux adaptés à leur usage.

Marie-France

C'est-à-dire quand ?

Le Maire

Lorsque les machines seront prêtes à déménager.

Troisième question plus générale et donc plus facile : dans le contexte de guerre européenne où nous sommes, nous avons été avertis que nous allions vers des pénuries d'énergie (gaz et électricité) pour l'hiver prochain et que nous devrions faire dès maintenant des économies d'énergie de l'ordre de 15%. Quel plan de réduction d'énergie pensez-vous mettre en place au niveau de la commune pour arriver à ce résultat ?

Réponse du Maire :

Nous y réfléchissons on vous communiquera les éléments dès qu'on les aura, c'est à l'étude, l'annonce vient juste d'être faite par le Président de la République.

Marie-France BARTHET

Je comprends que vous n'ayez pas eu le temps depuis l'annonce, mais je parle de pistes de réflexion.

Le Maire

Mais on en a des pistes, le chauffage, le carburant les diverses sources d'énergie.

Oui au prochain conseil les pistes de réflexion seront présentées.

Intervention André ILLESCAS.

Pouvez-vous nous fournir l'inventaire sur l'état actuel du patrimoine communal s'agissant des biens immeubles ?

Réponse du Maire :

Cette question n'est pas en lien avec la délibération s'agissant d'économies d'énergie.

André ILLESCAS

L'audit porte bien sur les bâtiments publics si j'ai bien compris et je vous demande si vous avez un inventaire sur la commune du patrimoine bâti.

Le Maire

Interrogeant ses services sur l'inventaire réponse lui est faite que l'inventaire est globalisé et ne distingue pas les bâtiments seuls et précise qu'il est repris sur le compte administratif.

Alors avons-nous un inventaire se tournant vers ses services ? La réponse est non il est sur le compte administratif.

Commentaire Leucate Citoyenne :

Il semble bien qu'aucun inventaire n'ait été établi, le compte administratif indique des montants sur l'état patrimonial sans en faire l'inventaire.

On espère que l'assureur dispose bien de tous les éléments...

Publicité de l'étude

En page 4 à propos de la restitution du rapport, il est précisé que ce rapport fera l'objet d'une présentation orale, basé sur une vidéo projection, au cours de laquelle seront en outre expliquées et discutées, les principales conclusions et préconisations.

Puisque le conseil est pour vous le centre de tout, nous demandons que ce rapport puisse être présenté en conseil municipal, êtes-vous d'accord ?

Réponse du Maire :

Non ceci est technique et l'on ne va pas débattre de cela en conseil municipal.

Vous aurez les conclusions lorsqu'il y aura les travaux, on sera amené à reparler de ce dossier lorsque l'on aura à décider des actions qui auront été retenues.

Commentaire Leucate Citoyenne :

Le Maire refuse toute commission municipale, Finances, Urbanisme, ... et souligne en réponse que le conseil municipal est le lieu de tous les débats.... Ce qui n'est visiblement pas le cas !

Vote Pour Unanimité

B-3 – Parc Naturel Marin du Golfe du Lion – Désignation des représentants de la Commune de Leucate au Conseil de Gestion

Intervention Sophie DEVOUGE

Nous sommes pour la participation au parc naturel marin mais nous nous **abstenons** aucune place n'est jamais réservée à l'opposition.

Réponse du Maire :

Je comprends.

Vote :

Leucate Renouveau : 22 Pour

Rassemblement Bleu Marine : 1 Abstention

Leucate Citoyenne : 4 Abstention

C – ECONOMIE

C-1 – DSP Camping des Coussoules : approbation du rapport du déléguétaire.

Dans ce bilan d'activité, en Page 40 du rapport il est indiqué - Travaux & embellissement : M. Bijkerk et toute l'équipe technique travaille constamment sur l'embellissement du lieu. La prochaine intégration attendue et celle de l'eau grise. Sans cette étape clé, nous ne pourrons pas atteindre le niveau de végétation escompté.

Intervention Jean-Marc VALLVERDU

De quelles eaux grises il est question ?

Où en est-on quant à l'utilisation des eaux grises de nos stations d'épuration de la commune ?

Réponse du Maire

Il s'agit des eaux de récupération de la station de la Franqui

Jean-Marc VALLVERDU

Est-ce qu'au niveau de la commune cette utilisation est également prévue ?

Le Maire

Répond sur le projet vigneron et précise que ce sont deux projets distincts dont celui des vignerons qui est géré par la communauté des communes.

Jean-Marc VALLVERDU

D'accord mais ma question portait sur les projets communaux par exemple à Port-Leucate ou sur les sites naturistes ?

Le Maire

Seul un projet est en cours par BRL sur La Franqui, celui du glamping et peut-être sur la station du village.

Commentaire Leucate Citoyenne :

Lorsque Jean-Marc VALLVERDU indique qu'il serait très opportun de se pencher sérieusement sur le sujet, la réponse reste vague et il ne semble pas que ce projet soit pris à bras le corps. En effet dans le contexte de pénurie d'eau et de stress hydrique des plantes, utiliser les eaux grises rejetées par les centrales d'épuration pour arroser les plantes est fortement recommandé.

Vote Pour.

Unanimité.

C-2 – DSP Casino de Port Leucate : approbation du rapport du déléguétaire

Pas d'observations.

Vote Pour.

Unanimité.

D - MESURES D'ORDRE BUDGETAIRE ET COMPTABLE

D-1 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CERCLE DE VOILE DU CAP LEUCATE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le Cercle de Voile du Cap Leucate a sollicité la commune pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle.

Pas d'observations.

Vote Pour.

Unanimité.

D-2 - Les Capitelles : Garantie d'emprunt ALOGEA pour réhabilitation des 50 logements individuels

Intervention Jean-Marc VALLVERDU

Bien entendu, nous sommes d'accord pour que la Ville apporte une garantie à hauteur de 50 % Pour le remboursement du prêt souscrit par ALOGEA d'un montant total de 1 268 025 € pour la réhabilitation de 50 logements sociaux des Capitelles.

Cependant, au regard de l'importance des sommes engagées, les contribuables leucatois pourraient ne pas comprendre que la garantie engagée par la commune soit accordée sans assurance que les travaux obligatoires pour la sécurité en cas de submersion ne soient intégrés.

En effet, le Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) montre qu'une partie des logements est en zone submersible.

Notre question est donc la suivante

ALOGEA a t-il fait réaliser une mise à jour d'un éventuel diagnostic antérieur de vulnérabilité ou a t-il fait établir un nouveau diagnostic, ceci afin d'intégrer dans la réhabilitation les travaux exigibles de réduction de vulnérabilité à la submersion marine ?

Réponse du Maire

Un permis a été délivré pour la réhabilitation, j'imagine que toutes les dispositions ont été prises et que les prescriptions du PPRL ont été respectées sans quoi le permis n'aurait pas été délivré.

Commentaire Leucate Citoyenne :

Le permis ne répond pas forcément à toutes les normes et conseils émis dans le cadre du PPRL : notamment pour la hauteur des prises à l'intérieur des habitations, ...

Vote Pour.

Unanimité.

D-3 - Budget Régie Municipale du Port – Mode d'amortissement des immobilisations

Intervention André ILLESCAS.

Nous avons bien pris note des modifications apportée à ce tableau d'amortissement à la demande de la trésorerie de Narbonne, notre question est de savoir si un plan de maintenance des travaux est établi en corrélation avec ces amortissements et est-ce qu'il est consultable ?

Réponse du Maire :

Il n'y a pas de plan de maintenance.

Vote :

Leucate Renouveau : 22 Pour

Rassemblement Bleu Marine : 1 Pour

Leucate Citoyenne : 4 Abstention

Commentaire Leucate Citoyenne :

Il est évident que le tableau demandé par la trésorerie de Narbonne est plus précis et complet que ce qui existait. Notre abstention souligne une gestion non prévoyante des installations et équipements du Port de plaisance vecteur économique fort de la commune.

E - URBANISME

E-1 - Approbation de la neuvième modification du PLU

Intervention André ILLESCAS.

Les résidents de La Franqui demandent depuis très longtemps qu'un lieu de vie leur soit consacré. 15 ans plus tard à travers la 9ème modification du PLU c'est un projet privé qui leur est présenté.

Nous nous cantonnerons à relever quatre situations :

Une place publique

L'aménagement d'une place centrale ne crée pas une rupture commerciale, bien au contraire, c'est un lieu de vie au cœur de la station balnéaire.

La submersion marine au travers de son PPRL.

La réalité du PPRL est une zone à submersion par vagues de 3 mètres, mais aucune prise en compte de cette réalité.

Le stationnement.

Le projet prévoit une place par appartement et une place pour deux chambres d'hôtel pas besoin d'être un spécialiste pour comprendre que ce stationnement est totalement insuffisant.

L'accroissement du risque incendie,

La Franqui est une des stations les plus à risques concernant les incendies, les pompiers ne pourront pas accéder pour défendre les habitations.

Le projet accroît les difficultés d'accès pour les services des pompiers

Avez-vous prévu des simulations en cas d'incendie.

Le commissaire enquêteur a relevé 165 avis négatifs (148 défavorables + 17 réserves) sur un total de 249, soit 2/3 des personnes opposées à cette modification n°9 du PLU (annexe page 105 et suivantes de son rapport).

Comment dans ces conditions peut-il être objectif et crédible en annonçant des conclusions positives pour cette modification ?

Nous voterons contre cette 9^{ième} modification du PLU.

Réponse du Maire :

Tout ce qui a pu être contesté a été écrit, toutes les réponses ont été fournies, le commissaire enquêteur a fait une synthèse précise reprenant tous les arguments les pour et les contre toutes les réponses ont été apportées.

Pour le reste posez la question au commissaire enquêteur, je ne vais pas répondre pour lui.

Si vous avez des doutes saisissez le tribunal.

Le fait qu'il y ait plus d'avis défavorables que favorables c'est le lot de toutes les enquêtes, les gens qui se manifestent sont des gens opposés au projet ils se mobilisent plus facilement que ceux qui sont favorables.

Vote :

Leucate Renouveau : 22 Pour

Rassemblement Bleu Marine : 1 Contre

Leucate Citoyenne : 4 Contre

F - ENFANCE JEUNESSE

F-1 - CAF - Mise en place de la convention territoriale globale

Pas d'intervention

Vote Pour.

Unanimité.

G - RESSOURCES HUMAINES

G-1 - Elections professionnelles 2022

Pas d'observations

Vote Pour.

Unanimité.

G-2 - Modification des tableaux des effectifs

Intervention André ILLESCAS

La commune emploie 182 agents, pouvez-vous nous indiquer :

- Combien d'agents étaient susceptibles de prétendre à la promotion interne,
- Combien avaient les conditions au regard
 - Des critères du Centre De Gestion (CDG)
 - Des critères internes mis en place par la collectivité
- Et au final, est-ce que tous les agents qui avaient les conditions ont été proposés. Si non, pourquoi ?

Réponse du Maire :

Cela varie chaque année.

Il y a des agents qui remplissent les critères il y a des places qui sont ouvertes quand il y a plus de places que de critères voilà c'est la vie des collectivités.

André ILLESCAS

Ma question n'est pas celle-ci, mais elle vise à connaître le nombre de candidats, le nombre de promotions et savoir ceux qui n'ont pu être promus par exemple et pourquoi ?

Le Maire

Se tournant vers ses services et ne sachant la réponse a lancé : un certain nombre.

Vote Pour.
Unanimité.

ORDRE DU JOUR ADDITIF

1 - Actualisation du régime indemnitaire du Port.

Monsieur le maire expose à l'assemblée qu'il convient de modifier la date du versement de la prime de fin d'année pour les agents du port relevant de la convention collective ainsi que de créer une prime de grutage compte tenu de la spécificité de la fonction de grutier.

L'octroi de cette prime est lié à l'exercice effectif des fonctions de grutier. Elle sera modulée en fonction de l'absentéisme (à l'exception des congés annuels) selon les modalités suivantes :

Nombre de jours d'absences cumulées sur l'année de référence du 01/04 au 31/03	Montant de la prime de mars à juin (période de forte activité)	Montant de la prime de juillet à février
0	315	125
1 – 5	210	85
6 – 10	105	40
➤ 10	0	0

Intervention de Jean-Marc VALLVERDU

Est-ce que l'accident de travail est considéré comme de l'absentéisme ?

Réponse du Maire

Oui.

Vote Pour.
Unanimité.

Commentaire Leucate Citoyenne :

Nous avons quand même voté POUR ces primes même si nous ne sommes pas d'accord avec la réponse qui classe l'accident de travail dans l'absentéisme !

2 DENOMINATION D'UNE PLACE PUBLIQUE A LA FRANQUI : PLACE ANTOINE DE SAINT EXUPERY

Le nom de la place publique située à La Franqui avenue des Tamarins, tronçon entre l'avenue Henry de Monfreid et la rue des Corbières proposé est PLACE ANTOINE DE SAINT EXUPERY

Vote Pour.

Unanimité.

H – QUESTIONS DIVERSES

Intervention de Marie-France BARTHET

Monsieur Le Maire

Nous voulons porter à votre connaissance des faits graves qui se sont déroulés lors de l’assemblée générale des Habitants de La Franqui

Je passe la parole à Sophie DEVOUGE directement concernée qui va expliciter les faits :

Sophie DEVOUGE

Je suis adhérente à l’association de La Franqui en tant que propriétaire d’un appartement. Lors de l’Assemblée Générale de l’association des Habitants de La Franqui le 23/07/2022, j’ai été élue au conseil d’administration.

Le représentant de la mairie est arrivé à l’assemblée générale après l’élection des membres du conseil d’administration et a répondu à des questions diverses.

Lors de l’apéritif qui a suivi, alertée des pressions concernant mon élection, j’ai interrogé directement le représentant de la mairie. Il m’a indiqué que si je restais au CA (Conseil d’Administration) je porterais tort à l’association ainsi qu’à moi-même, précisant que l’on ne pouvait pas avoir une élue de l’opposition dans le CA.

Le CA a eu lieu l’après-midi. La secrétaire a indiqué, visiblement très perturbée par la situation, qu’elle ne serait pas candidate à la présidence de l’association si je ne démissionnais pas.

Très choquée par ces pratiques et dans un souci d’apaisement, j’ai quitté la réunion en disant que j’allais démissionner.

Marie-France BARTHET

Monsieur le Maire

Les propos du représentant de la mairie sont inadmissibles et contraires à la loi.

Etiez-vous au courant et cautionnez-vous ces pratiques ?

Absence de réponse du Maire à la question posée

Commentaire Leucate Citoyenne

Le Maire a préféré se mettre en colère et accuser notre collègue plutôt que de répondre à la question portant sur les pressions exercées sur une association.

Intervention Marie-France BARTHET

Nous vous avons adressé le 1 avril 2022, une lettre recommandée concernant le droit de communication des élus d'opposition et restée sans réponse à ce jour. Une nouvelle disposition du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) paru en 2021, étend le droit de communication des élus d'opposition à tous les supports papier ou numérique de la commune et ce droit doit être traduit dans le règlement intérieur.

En conséquence, le règlement intérieur que nous avons voté un an avant en 2020 est caduque sur ce point et doit être revu et revotée. A quel conseil municipal, pensez-vous mettre cette révision à l'ordre du jour ?

Réponse du Maire :

Prochainement, c'est un droit qui sera respecté, probablement la prochaine séance.

Marie-France BARTHET

Vous auriez pu répondre au courrier que nous vous avons fait parvenir à ce sujet notamment. En fait, vous ne répondez pas souvent !

Intervention Marie-France BARTHET :

Sécurisation du rond-point de la pharmacie du village

Lors d'un dernier Conseil municipal, vous avez eu l'autorisation d'acheter un bâtiment situé à l'entrée de l'avenue de la Caramoun afin de sécuriser le rond-point de la pharmacie. Les travaux entrepris ne correspondent pas à l'objectif car cette partie de la rue, qui est en double sens, ne permet toujours pas aux voitures de se croiser et il y a toujours une absence totale de trottoir des deux côtés de la rue. Le bruit court que vous avez déjà revendu, sans appel d'offre, les restes de la propriété et donc que les travaux de sécurisation du carrefour ne pourront plus avoir lieu ! Pouvez-vous nous préciser ce qu'il en est ? Pourquoi ne pas continuer les travaux de sécurisation ? Etes-vous conscient qu'en cas d'accident la commune sera tenue pour responsable ?

Réponse du Maire :

Moi on m'a dit que c'est vous qui faisiez courir ce bruit, vous me dites que non aujourd'hui.

Lorsqu'il y aura un projet sur ce bâtiment d'autres travaux plus importants viendront compléter la sécurisation du carrefour.

Le bâtiment n'est pas vendu s'il était vendu évidemment vous l'auriez su, il aurait fallu forcément une délibération du conseil municipal.

Intervention André ILLESCAS

Le club de Tennis de Leucate vous a fait la demande de 4 chaises d'arbitre.

Fibre

Nous vous avons adressé un courrier concernant le déploiement de la fibre sur la commune toujours sans réponse à ce jour.